



FORMATIONS

FORÊT-BOIS

CATALOGUE
20

16

Accompagner les élus dans leurs responsabilités
en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Élu(e)

Aménageur du territoire

Propriétaire de forêt

Maître d'ouvrage de bâtiment

Responsable de la sécurité



Élu(e), vous êtes un acteur clé pour le développement de la filière forêt-bois !

Source d'emplois, d'économie locale, de biodiversité et espace plébiscité par le public, la forêt est un atout pour nos territoires. En tant qu'élu(e), il nous appartient de gérer, valoriser et préserver ce patrimoine naturel.

Le réseau des Communes forestières vous accompagne dans la mise en œuvre de vos compétences de propriétaire forestier, aménageur du territoire, responsable de la sécurité des administrés et maître d'ouvrage de bâtiments publics, notamment via son action de formation des élus.

Notre offre de formation s'est enrichie ces dernières années de plusieurs modules, mis à jour régulièrement ou totalement renouvelés pour correspondre aux enjeux actuels de la forêt et du bois sur nos territoires. Ce catalogue regroupe l'ensemble des modules de formation à la disposition des élus locaux et de leurs techniciens.

Notre équipe est à votre écoute pour organiser des sessions de formation sur votre territoire, et pour construire ensemble la réponse adaptée à vos besoins.

Nombre de défis sont à relever pour la forêt et le bois au cours de ce mandat : gestion du patrimoine, augmentation de la mobilisation, meilleure valorisation des bois, politiques foncières en liaison avec la forêt privée... L'action des communes, pilotes de la politique forestière dans les territoires, est déterminante. Les élus municipaux et intercommunaux que vous êtes ont donc un rôle prépondérant. Notre ambition au travers de la formation est de vous donner les moyens de réussir vos projets et votre action au bénéfice de la forêt.

*Michel Grambert,
Président des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur
Maire de Selonnet (04)*

Défendre
un service public forestier de qualité

Construire
une politique forestière territoriale

Produire
plus de bois dans le cadre d'une
gestion durable

Valoriser
le bois en circuit court



Former et Informer
les élus décideurs

Mobiliser
les acteurs de la filière

Accompagner
les projets structurant une filière forêt
bois régionale

Développer
de nouveaux partenariats

LE RÉSEAU DES COMMUNES FORESTIÈRES	6
L'ACTION DE FORMATION	7
LES RESSOURCES	8
L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE	9
LES MODULES	10
> Les Formations « Première approche »	12
Élus, faites de la forêt un atout pour votre territoire	13
La gestion forestière, outil d'aménagement...	14
> Les Journées de la forêt communale	16
Aménagement forestier	17
Commercialisation des bois	18
Travaux forestiers	19
> Les Formations thématiques	20
Réussir et financer son projet chaufferie bois	21
Bâtir une stratégie territoriale bois énergie	22
Mettre en œuvre sa stratégie territoriale bois énergie	23
Gérer un réseau de chaleur en régie	24
Suivi et valorisation des installations bois énergie	25
Construire un bâtiment public en BOIS DES ALPES™	26
Favoriser le bois dans les documents d'urbanisme	27
Obligations légales de débroussaillage	28
Gestion de crise en cas de feu de forêt	29
Financer ses projets forestiers	30
Réaliser les équipements de desserte forestière	31
Gérer la voirie et ses usages	32
Insertion de la forêt dans les documents d'urbanisme	33
> Les Formations à la carte	34
Se former selon ses besoins	35
Qu'est-ce qu'une Charte forestière de territoire?	36
CALENDRIER DES FORMATIONS 2016	37
VOS CONTACTS	38

LE RÉSEAU DES COMMUNES FORESTIÈRES

Fédère des élus depuis 1933



> AU NIVEAU NATIONAL

1 Fédération nationale

49 Associations départementales ou interdépartementales

11 Unions régionales ou inter-régionales

+ de 5000 communes ou collectivités adhérentes

> EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

1 Union régionale **plus de 500** communes ou collectivités adhérentes

5 Associations départementales

Améliorer, développer et valoriser le patrimoine forestier des communes en œuvrant pour une gestion durable répondant aux attentes de la société et plaçant la forêt des collectivités en élément fort du développement local.

SES MISSIONS

Représenter les communes forestières et défendre leurs intérêts

- > Interlocuteur des pouvoirs publics et force de proposition pour la politique forestière
- > Participation aux diverses instances traitant de la forêt, du bois et des politiques territoriales

Organiser la mise en place de partenariats

- > Avec les collectivités territoriales (départements et régions)
- > Avec l'Office national des forêts
- > Avec d'autres organismes (associations d'élus, ADEME...)
- > Avec les acteurs de la forêt et du bois

Aider les maires à exercer leurs compétences en les accompagnant dans tous leurs projets forêt-bois

- > Information / Formation des élus
- > Accompagnement des politiques forestières territoriales pilotées par les intercommunalités ou les Pays (ex. : Charte forestière de territoire)
- > Appui au fonctionnement des chaufferies bois énergie
- > Accompagnement à la mobilisation des bois en forêt communale
- > Appui à l'engagement dans la certification de la gestion durable des forêts PEFC
- > Accompagnement pour l'exercice des responsabilités en lien avec la prévention des incendies (particulièrement pour le débroussaillage)
- > Appui personnalisé sur toutes les questions forêt-bois

L'ACTION DE FORMATION

La formation des élus est un axe d'action majeur du réseau des Communes forestières.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Communes forestières appuient les élus propriétaires de forêt dans la mise en œuvre de leurs compétences liées à la forêt et au bois. En effet, en tant qu'**aménageur du territoire, propriétaire de forêt, responsable de la sécurité et maître d'ouvrage de bâtiments publics**, l' élu communal doit faire face à une pluralité de responsabilités.

Les Communes forestières proposent ainsi de l'aider à identifier les enjeux sur son territoire en fonction des thématiques, et lui apportent des outils et des clés pour construire une stratégie de développement basée sur la forêt et le bois.

Pour accompagner au plus près de leurs attentes les nouvelles équipes municipales en place depuis 2014, l'offre de formation proposée par les Communes forestières a été adaptée avec l'apport d'un module spécifique. Intitulé « Élus, faites de la forêt un atout pour votre territoire », il permet aux nouveaux élus d'appréhender leurs rôle et responsabilités relatifs aux problématiques forêt-bois.

Les sessions de formations sont principalement destinées :

- > aux élus des **communes forestières** pour qu'ils mesurent l'importance de la gestion durable de leur forêt tout en prenant en compte les composantes locales (risques incendie, zone montagneuse peu desservie, diversité des produits bois, modes de commercialisation...) et en dynamisant la gestion sylvicole (application de l'aménagement forestier, récolte de bois...)
- > aux élus des **intercommunalités de projet** pour les sensibiliser au poids de la forêt dans leurs dynamiques territoriales (matière première de la filière forêt-bois, ressource pour augmenter l'autonomie énergétique...) et pour les accompagner dans la mise en place d'outils spécifiques de développement (charte forestière de territoire, plan d'approvisionnement territorial, construction publique en bois local...).

Les formations peuvent néanmoins être élargies aux représentants des **professionnels et techniciens de la forêt et du bois** afin de permettre à l'ensemble des acteurs de la filière (du producteur au transformateur, en passant par le gestionnaire Office national des forêts) de se rencontrer et d'échanger sur les enjeux et les projets pour le territoire.

Afin de donner les moyens aux élus d'exercer leurs compétences, les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur ont développé plusieurs modules de formation :

- > Les **formations « première approche »**, élaborées spécifiquement à l'attention d'un public n'ayant pas ou peu de connaissance en matière de forêt et bois
- > Les **Journées de la forêt communale**, rencontres entre élus des Communes forestières et leur gestionnaire, l'Office national des forêts, sur l'aménagement forestier, la commercialisation des bois et les travaux forestiers
- > Les **formations thématiques** sur la desserte forestière, le bois énergie, la construction bois, les financements des projets forestiers, les obligations légales de débroussaillage, la gestion de crise en cas de feu de forêt et la prise en compte de la forêt dans les documents d'urbanisme
- > Les **formations à la carte**, à la demande d'un ou plusieurs territoires, pour répondre à des besoins spécifiques du ou des territoires.

En outre, la structuration de l'offre de formation en modules et en séquences permet d'adapter le contenu de la formation aux besoins et attentes des participants.



Afin d'aborder à la fois le volet politique et le volet technique, des **intervenants** extérieurs spécialisés (forestiers, architectes, bureaux d'études, consultants...) sont sollicités pour présenter les aspects techniques. (Voir la liste de nos intervenants habituels à la page « L'équipe pédagogique » ci-contre)

A l'issue de chaque formation, un **dossier du participant** comprenant les synthèses des interventions et des documents complémentaires liés à la thématique traitée, est remis à chaque participant.

En complément de l'offre de formation, le réseau des Communes forestières élabore différentes **publications** sur les diverses thématiques de la forêt et du bois, comme par exemple :

- « Les plateformes bois énergie avec hangar de stockage - Guide des recommandations »
- « Les chaufferies automatiques au bois déchiqueté - Guide des recommandations »
- Guide « Organiser une réunion publique » sur le débroussaillage obligatoire (inclus DVD à diffuser en réunion publique)

- Guide « Construire en Bois des Alpes - Étapes clés pour insérer une fourniture de bois certifiée « Bois des Alpes » dans la commande publique »

- « Commercialiser les bois en forêts des collectivités - mode d'emploi »

- Guide « Natura 2000 dans la forêt communale - pour une meilleure protection des espèces et des habitats naturels »

[...]

Ces documents sont à la disposition des élus et participants aux formations dispensées par les Communes forestières, sur demande ou en libre-accès sur **les sites Internet** de l'Observatoire de la forêt méditerranéenne www.ofme.org et des Communes forestières en Provence-Alpes-Côte d'Azur www.ofme.org/communes-forestieres.

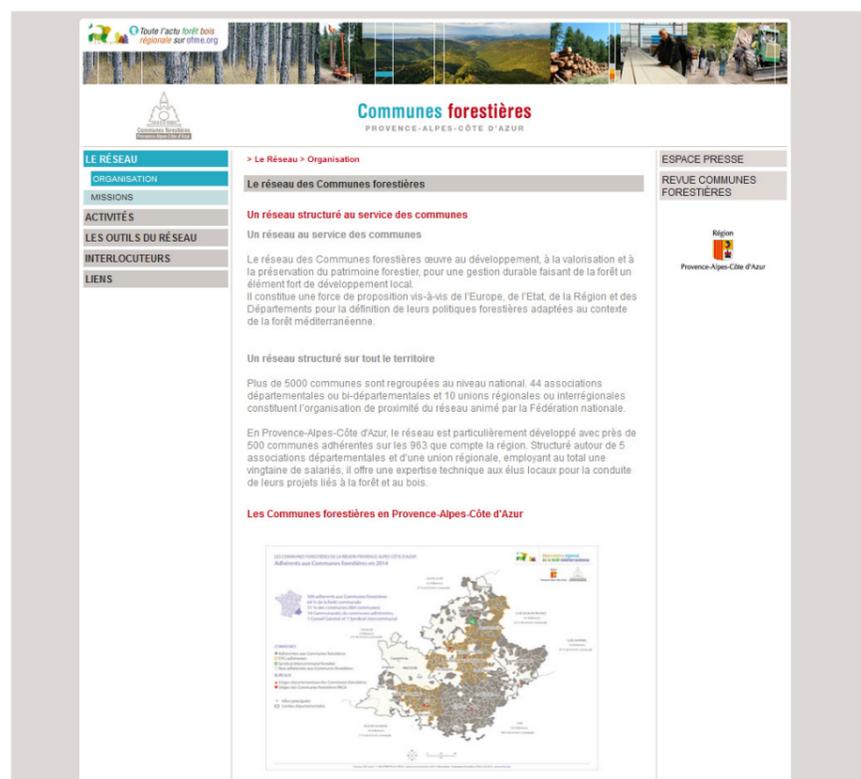
Ce dernier est la vitrine des actions du réseau des Communes forestières en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il présente le réseau, ses missions, les contacts et donne accès à tous les outils développés par le réseau. Il dispose également d'un espace presse avec les communiqués des Communes forestières.

Des compétences diversifiées au sein du réseau des Communes forestières

- > Forestiers
- > Thermiciens
- > Spécialistes construction bois
- > Aménageurs du territoire
- > Conseillers en développement local

Nos intervenants extérieurs et nos partenaires

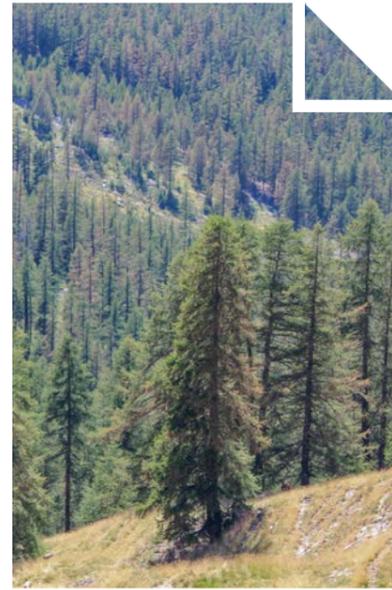
- > Office national des forêts
- > Experts
- > Consultants
- > Juristes
- > Architectes
- > Bureaux d'études
- > Centre National de la Propriété Forestière
- > Services de l'Etat
- > Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- > Départements
- > autres Collectivités locales



LES MODULES



Formations
« Première
approche »



Journées
de la forêt
communale



Formations
thématiques



Formations
à la carte



Les formations « Première approche »

Ces formations ont été élaborées spécifiquement à l'attention de publics n'ayant pas ou peu de connaissance en matière de forêt et bois. La première s'adresse en particulier aux nouveaux élus de communes forestières ayant débuté leur mandat en 2014. Elle leur permet d'appréhender leurs rôles et responsabilités relatifs aux problématiques forêt-bois. La deuxième est destinée aux techniciens des territoires et intercommunalités. Elle leur apporte les connaissances de base liées à la gestion forestière, aux démarches territoriales et à la valorisation du produit bois.



Élus, faites de la forêt un atout pour votre territoire

Les peuplements forestiers très présents dans la région mais hétérogènes selon le département, assurent des fonctions multiples : économique, écologique, social et de protection. La gestion de ce patrimoine naturel est alors un véritable enjeu pour les collectivités propriétaires de forêt.

OBJECTIFS

- Inscrire la forêt dans son territoire et en faire un atout pour sa commune
- Identifier les acteurs du paysage institutionnel forestier et leur rôle
- Identifier la place et le rôle décisionnel de l' élu vis-à-vis de son gestionnaire ONF
- Identifier l'aménagement forestier comme le document cadre garant de la gestion durable
- S'appuyer sur le réseau des Communes forestières

CONTENU

La forêt : un espace multifonctionnel aux multiples atouts

- Économique
- Social
- Écologique / Environnemental / Protection

État des lieux de la forêt aux différentes échelles (nationale, régionale, départementale, territoriale)

- Types de forêts
- Entreprises de la forêt et du bois et emplois

Rôles et responsabilités de l' élu d'une commune forestière

- Propriétaire forestier, aménageur du territoire, responsable de la sécurité sur son territoire et prescripteur, le rôle des élus est multiple
- Maître d'ouvrage de bâtiments publics, les élus valorisent le bois dans la construction et les chaufferies

Rôles et articulation des acteurs de la forêt et du bois

Le régime forestier, cadre de gestion pour les propriétés communales

Le document d'aménagement : outil de pilotage de la gestion forestière pour les élus

Inscrire la gestion de la forêt communale dans une dynamique territoriale

Le réseau des Communes forestières : une organisation au service des élus et de leurs projets

PUBLIC CONCERNÉ

maires, adjoints, conseillers municipaux nouvellement élus

DURÉE

1/2 à 1 journée

FORMAT

salle ou
salle + terrain

INTERVENANTS

Communes forestières
Office national des forêts





La gestion forestière, outil d'aménagement au service des territoires

Face à la diversité des acteurs et de leurs rôles ainsi qu'à la complexité des termes forestiers, il s'agit de donner les moyens aux techniciens non forestiers d'appréhender la notion de gestion forestière et d'établir le lien indispensable avec le projet forestier de territoire.

OBJECTIFS

- Identifier les acteurs du paysage institutionnel forestier et leurs rôles
- Appréhender les principales politiques forestières et leurs outils
- Connaître les enjeux et les fonctions essentielles attribués aux forêts régionales
- Connaître les principaux débouchés du produit bois
- Connaître les bases réglementaires qui régissent la gestion des forêts
- Expliquer les principales notions guidant la sylviculture et la gestion des forêts
- Faire le lien entre l'aménagement forestier et les orientations stratégiques du territoire
- Appréhender les différentes techniques d'exploitation du bois
- Créer le lien entre les modalités de commercialisation du bois en forêt publique (et privée) et les dynamiques territoriales de valorisation en circuit court

CONTENU

Le paysage institutionnel de la filière forêt bois

- Acteurs depuis la forêt au produit fini
- Organisation des acteurs aux niveaux local, régional et national

Les politiques forestières et outils de démarches territoriales

- Politiques européenne, nationale et régionale
- Outils de démarches territoriales (ex. Charte forestière de territoire...)

Le cadre juridique et réglementaire de la gestion forestière en France

- Les documents réglementant la gestion forestière
- Les documents de gestion durable des forêts publiques et privées

Les formations végétales, leurs enjeux et modes de gestion

- Dynamisme des essences forestières – croissance
- Types de peuplements
- Modes de gestion

La composition d'un document de gestion

- Aménagement forestier / Plan simple de gestion

Articulation document de gestion / outils d'aménagement du territoire

- Chartes de Parcs (national, régional)
- Les outils réglementaires (Natura 2000, réserves, ...)
- Les plans locaux d'urbanisme
- SCOT



CONTENU (suite)

La valorisation du bois et les enjeux afférents

- Débouchés et valorisations possibles du bois
- Contexte national et régional de l'économie du bois
- Stratégies de valorisation du bois (industrielles, territoriales)

Les techniques d'exploitation forestière

- Étapes
- Engins et itinéraires techniques
- Contrat, Cahier des charges

La commercialisation des bois

- Contexte du marché régional
- Procédures et formes de vente

Cas concret en forêt

- Mise en œuvre du document de gestion
- Visite de chantier d'exploitation

PUBLIC CONCERNÉ

techniciens de collectivités, animateurs de CFT

DURÉE

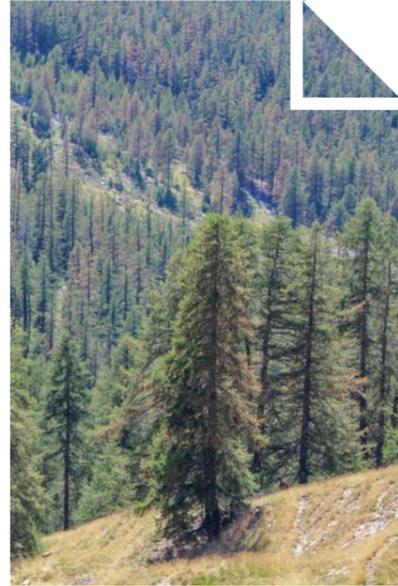
3 journées

FORMAT

salle + terrain

INTERVENANTS

Communes forestières
Office national des forêts
Partenaires forestiers



Les Journées de la forêt communale

Ces journées sont des formations proposées par les Communes forestières, en partenariat avec le gestionnaire des forêts communales : l'Office national des forêts (ONF).

Elles sont l'occasion de discussions sur les questions relatives à l'application du service public forestier :

- Aménagement forestier
- Commercialisation des bois
- Travaux forestiers



S'impliquer dans la gestion avec son aménagement forestier

Guide de la gestion forestière durable et fruit d'un travail de concertation important entre la commune et l'ONF, l'aménagement forestier traduit les **objectifs politiques et techniques de gestion en forêt communale** bénéficiant du régime forestier.

OBJECTIFS

- Identifier le rôle décisionnel de l'élu vis-à-vis de son gestionnaire ONF
- Approfondir le rôle de l'élu : de l'élaboration à la mise en œuvre de l'aménagement
- Faire le lien entre les objectifs du territoire et le document d'aménagement forestier

CONTENU

Rôles et responsabilités du maire en matière de forêt

Le régime forestier : rôles et responsabilités de l'élu et de l'ONF en matière de gestion de la forêt communale

Les enjeux politiques du document d'aménagement

- Enjeux économiques, écologiques et sociaux
- Conflits d'usage

Le document d'aménagement : un outil de pilotage pour les élus, une garantie de gestion durable

- Enjeux et composition
- Place de l'élu dans son élaboration et sa mise en application
- Etude de cas : réalisation et analyse du bilan économique d'un aménagement mis en œuvre

Inscrire la gestion de la forêt communale dans une dynamique territoriale

- Favoriser le développement de la filière bois
- Les outils de planification territoriale



PUBLIC CONCERNÉ

maires, adjoints, conseillers municipaux, agents ONF, techniciens de collectivités, animateurs de CFT

DURÉE

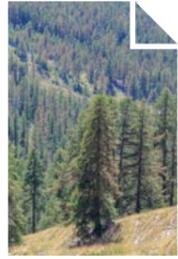
1/2 à 1 journée

FORMAT

salle ou
salle + terrain

INTERVENANTS

Communes forestières
Office national des forêts



Être acteur de la commercialisation des bois

La vente des bois impacte directement l'économie des communes par les **emplois générés**. Le **code forestier octroie aux élus la responsabilité des décisions** en matière de vente et de valorisation de la ressource bois communale.

OBJECTIFS

- Identifier le rôle de l'élu dans le processus de commercialisation du bois
- Être capable de faire les meilleurs choix pour valoriser les bois de la forêt communale
- Connaître les modalités de la délivrance de bois de chauffage (affouage)

CONTENU

La filière forêt bois et ses enjeux

- Les circuits de transformation du bois
- Les enjeux économiques, écologiques et sociaux

Les intérêts et enjeux d'une coupe de bois pour les communes

Le régime forestier : rôles et responsabilités respectifs de l'élu et de l'ONF en matière de commercialisation

De la coupe à la mise en vente : la place de l'élu dans le processus de commercialisation

- Echancier
- Nécessité de prendre des délibérations

Choisir le mode de vente le mieux adapté aux attentes de la commune forestière

- Les différents modes de commercialisation
- Choisir son mode de commercialisation en fonction de ses intérêts pour la filière
- Les intérêts de la certification forestière pour la filière

Le cas particulier de l'affouage



PUBLIC CONCERNÉ

maires, adjoints, conseillers municipaux, agents ONF, techniciens de collectivités, animateurs de CFT

DURÉE

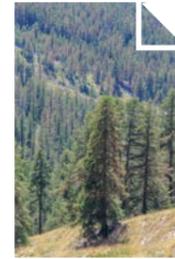
1/2 à 1 journée

FORMAT

salle ou
salle + terrain

INTERVENANTS

Communes forestières
Office national des forêts



Prévoir et mettre en oeuvre des travaux forestiers

Les **travaux sylvicoles** représentent une **grande partie des investissements** en forêt. Proposés par l'ONF dans le cadre de l'application de l'aménagement forestier, ils font l'objet d'une décision du Conseil Municipal.

OBJECTIFS

- Évaluer la nécessité de mise en œuvre des travaux dans les peuplements de la forêt communale
- Connaître les différents types de travaux réalisables en forêt
- Appréhender le rôle, la responsabilité et le lien avec les prestataires
- Déterminer la pertinence des travaux au regard des objectifs et des moyens financiers de la commune

CONTENU

Rôles et responsabilités du maire en matière de forêt

Place des travaux vis-à-vis du régime forestier

Pourquoi réaliser des travaux en forêt

- Objectifs recherchés
- Aspects multifonctionnels

Les différents types de travaux forestiers

- Travaux de régénération
- Travaux d'amélioration

Planification et étapes de réalisation des travaux : le lien avec le maître d'œuvre et les entreprises de travaux forestiers

- Lien avec l'aménagement forestier
- Choix de l'élu propriétaire
- Responsabilités de la commune et de l'ONF

Investissement et financement des travaux forestiers



PUBLIC CONCERNÉ

maires, adjoints, conseillers municipaux, agents ONF, techniciens de collectivités, animateurs de CFT

DURÉE

1/2 à 1 journée

FORMAT

salle ou
salle + terrain

INTERVENANTS

Communes forestières
Office national des forêts



Les Formations thématiques

Ces formations répondent aux besoins communs exprimés par les élus de communes forestières en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Elles traitent des sujets suivants :

- Bois énergie (5 modules)
- Bois construction (2 modules)
- Obligations légales de débroussaillage
- Gestion de crise en cas de feux de forêt
- Financement des projets forestiers
- Desserte forestière (2 modules)
- Forêt et urbanisme

A noter : une formation dédiée exclusivement aux techniciens de maintenance de chaufferie est proposée.



Réussir et financer son projet chaufferie bois

En s'engageant dans un projet bois énergie, la collectivité dispose de plusieurs solutions pour construire et exploiter sa chaufferie et son réseau de chaleur le cas échéant. Bien réfléchir son projet permet d'en faciliter la mise en œuvre et le fonctionnement.

OBJECTIFS

- Mener à bien son projet de conception et réalisation de chauffage au bois énergie
- Identifier les points clés permettant le bon fonctionnement du projet, de l'idée à l'exploitation
- Choisir le mode de gestion le mieux adapté aux attentes de la commune
- Appréhender les différentes sources de financement possibles

CONTENU

Réaliser sa chaufferie bois et son réseau de chaleur : étapes clés et points de vigilance du maître d'ouvrage

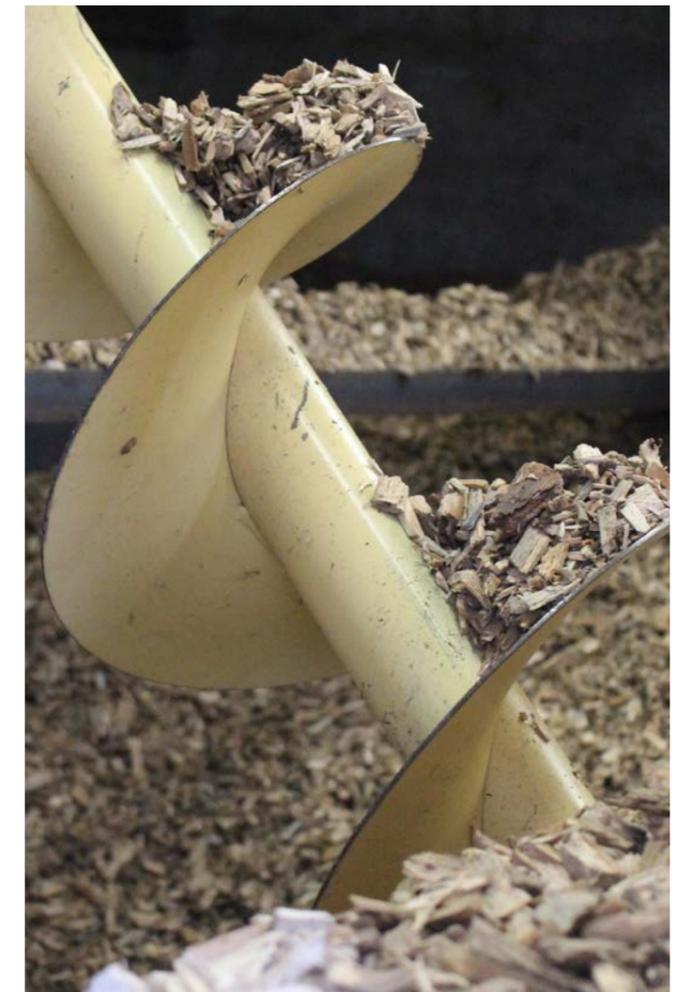
Choisir la meilleure installation en fonction des besoins de sa commune

- Type et qualité de combustible (Charte qualité combustible décheté PACA)
- Réseau de chaleur
- Mode de gestion (régie directe avec ou sans exploitant/DSP/SEM/SPL)
- Raccordement de tiers

Les étapes clés d'un projet

- De l'idée à la construction
- De la construction à la mise en route
- Le suivi et la maintenance

Comment financer son projet



PUBLIC CONCERNÉ

maires, adjoints, conseillers municipaux, techniciens de collectivités

PRÉREQUIS

avoir un projet en cours

DURÉE

1/2 à 1 journée

FORMAT

salle ou
salle + terrain

INTERVENANTS

Communes forestières
Mission régionale bois énergie
Consultants



Bâtir une stratégie territoriale bois énergie

Réaliser un diagnostic de son territoire permettra aux élus ayant la volonté de développer le bois énergie de fixer des orientations stratégiques et politiques pour mettre en place une filière bois en circuit-court, productrice d'économie locale et d'emplois.

OBJECTIFS

- Mesurer l'intérêt de développer la filière bois énergie dans sa globalité (de la forêt à la chaufferie)
- Appréhender l'importance du lien entre sa politique bois énergie et les autres usages de la forêt
- Connaître les outils à disposition pour bâtir la stratégie la mieux adaptée aux besoins du territoire

CONTENU

Etat du développement du bois énergie dans la région

Les atouts d'une filière bois énergie

Les maillons de la filière bois énergie et leurs interactions

- La ressource (forêt)
- Les plateformes de stockage
- Les chaufferies
- Liens et synergies

Les éléments clés pour une stratégie réussie

- Adopter une stratégie globale en rapport avec les besoins du territoire
- Choisir la bonne échelle de développement
- Rôle de l'animation et du portage politique

Les outils de diagnostic et d'aide à la décision

Financements disponibles pour l'élaboration de sa stratégie territoriale bois énergie

Retours d'expérience



PUBLIC CONCERNÉ

maires, adjoints, conseillers municipaux, techniciens de collectivités, animateurs de CFT

PRÉREQUIS

connaître le bois énergie, être engagé dans une démarche territoriale

DURÉE

1/2 à 1 journée

FORMAT

salle ou
salle + terrain

INTERVENANTS

Communes forestières
Mission régionale bois énergie
Consultants



Mettre en œuvre sa stratégie territoriale bois énergie

À travers la mise en œuvre d'un outil de développement stratégique forestier (Charte forestière de territoire, Plan d'approvisionnement territorial), les élus s'engagent dans une politique énergétique en circuit court. Les diagnostics doivent être complétés par un volet stratégique commun, qui permettra d'afficher la politique de développement d'une filière bois énergie voulue par le territoire.

OBJECTIFS

- Évaluer les enjeux liés à la construction de chaufferies bois sur le territoire et au PAT
- Mener à bien son projet de production / stockage et en assurer la gestion
- Commercialiser le bois des propriétaires du territoire pour la fourniture des chaufferies
- Privilégier / faciliter l'offre locale pour approvisionner les chaufferies du territoire
- Évaluer les prestations proposées afin de choisir le contrat le mieux adapté en termes d'approvisionnement

CONTENU

Les étapes préalables à la mise en œuvre d'une stratégie territoriale bois énergie

Leviers à actionner pour faire émerger de nouveaux projets de chaufferie

Réaliser et gérer un équipement de production/stockage bois énergie : étapes clés et points de vigilance

Approvisionner les fournisseurs des chaufferies à partir des forêts du territoire

- Modes de vente en forêts publique et privée
- Quels modes de ventes pour favoriser l'approvisionnement local

Les modalités de recours à l'offre territoriale en circuit court pour l'approvisionnement des chaufferies

- Seuils du Code des marchés publics
- Vente de chaleur par le maître d'ouvrage
- Faire appel à la certification (PEFC, CQBD, ...)

Sécuriser son approvisionnement de la forêt à la chaufferie

- Contrats d'approvisionnement (pluriannuels, groupés...)
- Implication des élus dans l'approvisionnement (SCIC, SPL, autres démarches collectives)
- Mutualisation des moyens



PUBLIC CONCERNÉ

maires, adjoints, conseillers municipaux, techniciens de collectivités, animateurs de CFT

PRÉREQUIS

être engagé dans une démarche territoriale

DURÉE

1/2 à 1 journée

FORMAT

salle ou
salle + terrain

INTERVENANTS

Communes forestières
Mission régionale bois énergie
Consultants



Gérer un réseau de chaleur en régie

Les réseaux de chaleur présentent de nombreux avantages pour les collectivités : ils permettent notamment de diminuer significativement la pollution liée à la production énergétique des bâtiments qu'ils desservent, de réduire et stabiliser leur facture énergétique, et de valoriser les ressources locales.

OBJECTIFS

- Saisir l'intérêt de créer un réseau de chaleur
- Connaître les étapes clés de la mise en place d'une régie
- Appréhender le rôle et les responsabilités du maître d'ouvrage dans la création et la gestion de la régie (technique – administratif – financier)

CONTENU

Avantages/inconvénients de la régie

Les préalables à la création d'une régie

- Obligation de mise en place d'une régie
- Quel type de régie créer

Les différentes formes de régies

La création de la régie

- Étapes et échéancier de mise en place
- Rédaction des statuts de la future régie
- Démarches administratives de la création
- Moyens techniques et financiers à réunir
- Pièces contractuelles à constituer
- Modifications possibles de la régie

La gestion de la régie

- Mise en place de la gestion
- Budget et comptabilité
- Gestion fiscale
- Exploitation

Retours d'expériences



PUBLIC CONCERNÉ

maires, adjoints, conseillers municipaux, techniciens de collectivités

PRÉREQUIS

avoir un projet

DURÉE

1 journée

FORMAT

salle ou
salle + terrain

INTERVENANTS

Communes forestières
Mission régionale bois énergie
Consultants



Suivi et valorisation des installations bois énergie

Les techniciens des collectivités sont susceptibles d'intervenir régulièrement sur la chaufferie. Compléter leurs compétences peut permettre d'optimiser le fonctionnement au quotidien de la chaudière et de réaliser des économies financières.

OBJECTIFS

- Saisir l'intérêt de suivre son installation pour mieux la valoriser
- Penser et prescrire du combustible de qualité pour alimenter sa chaufferie
- Entretien et diagnostiquer les problèmes de fonctionnement de sa chaufferie

CONTENU

Valoriser son installation : enjeux d'un suivi régulier

- Évaluer les économies générées, l'impact environnemental, social
- Communiquer sur les bénéfices de sa chaufferie

Choisir un combustible de qualité

- Présentation de la Charte qualité bois décheté PACA
- Intégrer ses exigences dans les appels d'offres

Améliorer les performances de son installation

- Entretien
- Diagnostic des pannes
- Amélioration de la combustion



PUBLIC CONCERNÉ

techniciens communaux chargés de la conduite et de la maintenance des installations, techniciens d'entreprises de maintenance

PRÉREQUIS

avoir une chaufferie en fonctionnement

DURÉE

1/2 à 1 journée

FORMAT

salle ou
salle + terrain

INTERVENANTS

Communes forestières
Mission régionale bois énergie
Consultants



Construire un bâtiment public en Bois des Alpes™

Les élus maîtres d'ouvrage trouvent dans BOIS DES ALPES™ une solution faisant écho aux enjeux économiques, écologiques et sociaux importants pour nos territoires ruraux. Faire ce choix contribue à préserver et entretenir les forêts, structurer l'offre de produits et services des entreprises locales de la filière bois.

OBJECTIFS

- Connaître les caractéristiques et propriétés du matériau bois
- Appréhender les intérêts de construire en bois local pour son territoire
- Penser et prescrire BOIS DES ALPES™ dans tout projet de construction publique
- Définir un marché adapté à l'offre bois en circuit court, en respectant la commande publique
- Faire appliquer sa volonté de construction en BOIS DES ALPES™ à chaque étape du projet
- Solliciter les bons interlocuteurs pour mener à bien son projet bois construction

CONTENU

Rôles et responsabilités du maire en tant que maître d'ouvrage

Le bois, matériau performant aux nombreux atouts

- Caractéristiques et propriétés du bois construction face aux différentes exigences du marché
- Atouts économiques et concurrentiels du bois, à travers l'analyse du réseau des bâtiments pilotes en BOIS DES ALPES™

Les intérêts de construire en bois alpin pour sa commune et son territoire

- Avantages économiques
- Aspects écologiques, sociaux

La certification BOIS DES ALPES™, atout pour son projet de construction

- Les garanties apportées
- Les intérêts pour une collectivité

Comment construire en BOIS DES ALPES™ dans le respect de la commande publique

- Modalités générales d'intégration du bois dans la commande publique
- Solutions permettant de construire avec du BOIS DES ALPES™

Construire en BOIS DES ALPES™ : étapes clés, points de vigilance du maître d'ouvrage

Interlocuteurs et ressources pour conduire son projet

PUBLIC CONCERNÉ

maires, adjoints, conseillers municipaux, techniciens de collectivités, animateurs de CFT

DURÉE

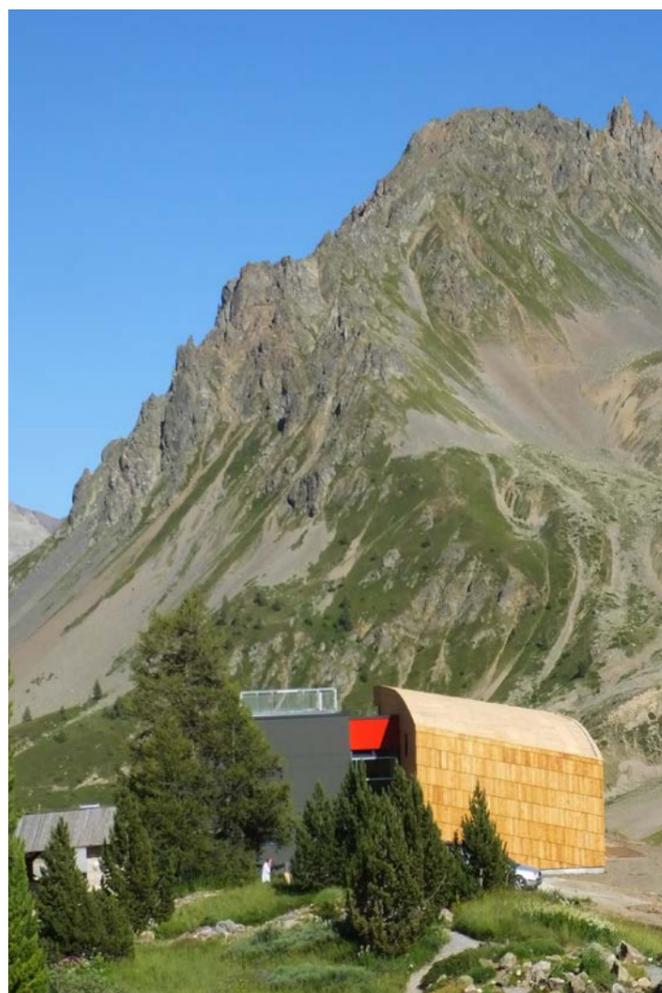
1/2 à 1 journée

FORMAT

salle ou
salle + terrain

INTERVENANTS

Communes forestières
Architectes
CAUE
Consultants
Bois des Alpes
Fibois



Favoriser le bois dans les documents d'urbanisme

Afin d'assurer une urbanisation homogène et esthétique, la commune peut mettre en place des recommandations architecturales, paysagères et environnementales qui intègrent le bois, dans les documents d'urbanisme. Cette diversité contribuera à une architecture riche et vivante.

OBJECTIFS

- Connaître les responsabilités des élus en tant que maître d'ouvrage de bâtiment public
- Connaître les caractéristiques et propriétés du matériau bois
- Appréhender les enjeux d'une construction en bois local sur sa commune
- Intégrer le bois dans la construction dans les documents d'urbanisme
- Connaître ses principaux interlocuteurs pour mener à bien son projet bois construction

CONTENU

Rôles et responsabilités du maire en tant que maître d'ouvrage

Le bois, matériau performant aux nombreux atouts

- Caractéristiques et propriétés du bois construction face aux différentes exigences du marché
- Atouts économiques et concurrentiels du bois, à travers l'analyse du réseau des bâtiments pilotes en BOIS DES ALPES™

Les intérêts de construire en bois alpin pour sa commune et son territoire

- Avantages économiques
- Aspects écologiques, sociaux

Faciliter la construction bois sur sa commune

- Rédaction des PLU
- Réglementation urbanistique
- Intégrer une construction bois dans le paysage
- Levée des faux prétextes réglementaires et urbanistiques

Interlocuteurs et ressources pour conduire son projet

PUBLIC CONCERNÉ

maires, adjoints, conseillers municipaux, techniciens de collectivités,

DURÉE

1/2 à 1 journée

FORMAT

salle ou
salle + terrain

INTERVENANTS

Communes forestières
Architectes
CAUE
Consultants





Obligations légales de débroussaillage

Le Code Forestier rend les maires responsables de la bonne application de l'obligation de débroussailler sur leur commune. Le débroussaillage, obligatoire en zones boisées et à moins de 200 m de ces espaces, permet de réduire le risque de départs de feux depuis les zones habitées.

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation et les responsabilités du maire en matière de débroussaillage
- Être capable d'organiser les grandes étapes d'application des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)
- Utiliser les outils pour favoriser le débroussaillage par les administrés
- Exposer aux administrés les sanctions encourues

CONTENU

L'intérêt du débroussaillage pour l'autoprotection face au feu

La réglementation en matière de débroussaillage

- Présentation de la réglementation
- Rôle et responsabilités du maire
- Obligations des propriétaires

Mise en place des OLD

- Méthode de mise en œuvre des OLD à l'échelle communale
- Débroussailler les propriétés de la commune
- Informer les administrés
- Encourager la mise en œuvre du débroussaillage

Les aides aux communes pour les actions de débroussaillage

Contrôler et contraindre les propriétaires défaillants

Les projets départementaux en matière d'OLD



PUBLIC CONCERNÉ

maires, adjoints, conseillers municipaux, techniciens de collectivités, policiers municipaux, CCFF

DURÉE

1 journée

FORMAT

salle ou
salle + terrain

INTERVENANTS

Communes forestières
DDT(M)
SDIS
ONF
Collectivités locales
Consultants



Gestion de crise en cas de feu de forêt

Les départements de PACA sont exposés au risque d'incendie de forêt. La loi rend les maires responsables de la direction des opérations de secours lorsqu'un feu de forêt se déclare sur leur commune. Les démarches d'anticipation sont nécessaires à une bonne gestion de crise.

OBJECTIFS

- Connaître les responsabilités et rôles du maire en cas de feu sur la commune
- Mesurer l'intérêt et la nécessité de planifier la gestion de la crise
- Lancer une démarche de planification de la gestion de la crise

CONTENU

La protection contre les risques majeurs : un enjeu fort pour les maires du département

Rôles et responsabilités du maire dans la protection contre les incendies

Le maire et la direction des opérations de secours lors d'un incendie

- Rôles et responsabilités du Directeur des Opérations de Secours (DOS)
- Moyens à sa disposition
- Articulation Préfet-DOS / maire
- Rôle et responsabilités du Commandant des Opérations de Secours (COS)
- Articulation DOS / COS

Se préparer au niveau communal pour éviter l'improvisation

- Élaborer un Plan Communal de Sauvegarde
- Se préparer à une situation de crise pour ne pas la subir
- Informer la population de la conduite à tenir en cas de feu
- Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)



PUBLIC CONCERNÉ

maires, adjoints, conseillers municipaux, techniciens de collectivités, policiers municipaux, CCFF

DURÉE

1/2 journée

FORMAT

salle

INTERVENANTS

Communes forestières
Préfecture
DDT(M)
SDIS
CCFF
Consultants



Financer ses projets forestiers

L'intégration de la forêt dans les actions de développement territorial implique de développer des outils structurants. L'Europe, l'État et les collectivités locales accordent des aides aux propriétaires forestiers et aux groupements de communes afin de favoriser l'émergence de projets.

OBJECTIFS

- Appréhender les principales politiques forestières et leurs outils
- Être capable de solliciter le dispositif de financement adapté au projet forestier
- Savoir monter un dossier de demande de subvention

CONTENU

État des lieux de la forêt

- Situer sa forêt et son territoire dans le contexte territorial
- Appréhender la multiplicité des enjeux forestiers

Rôles et responsabilités du maire en matière de forêt

Les enjeux de la filière forêt-bois

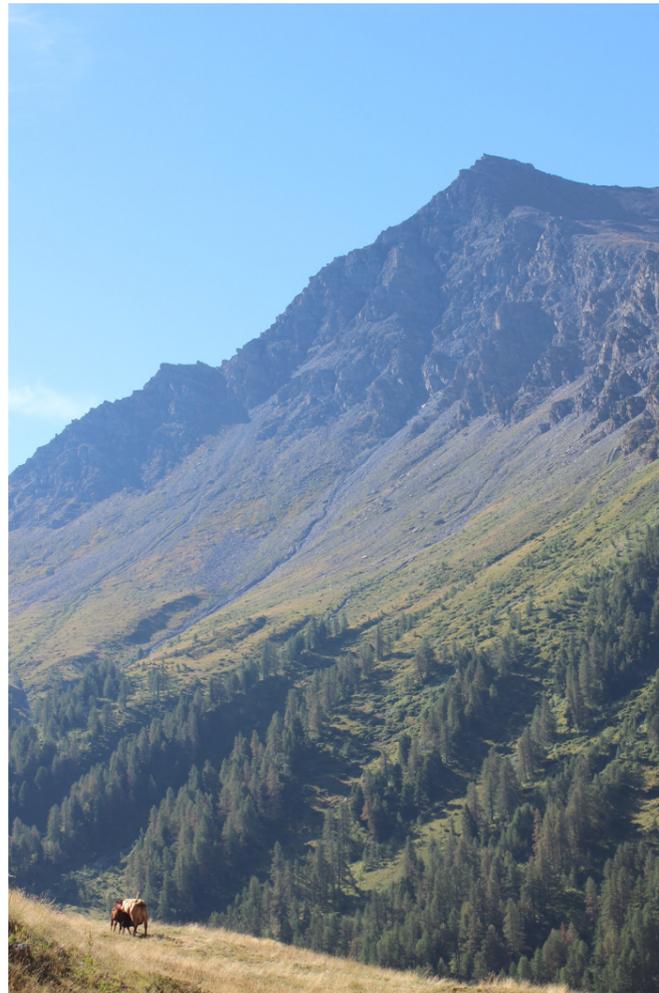
Les politiques forestières territoriales : outils législatifs et financiers

- Les compétences de chaque financeur potentiel
- Les fonds de financement
- Les outils de programmation financière

Financer son projet forestier

- Quels sont les différents dispositifs d'aide
- Quelles sont les actions finançables
- Comment monter son dossier de demande de subvention
- Quels sont les services instructeurs des dossiers

Les partenaires de l' élu dans le cadre de ses projets liés à la forêt et au bois



PUBLIC CONCERNÉ

maires, adjoints, conseillers municipaux, techniciens de collectivités, animateurs de CFT

DURÉE

1/2 journée

FORMAT

salle

INTERVENANTS

Communes forestières
ONF
Financeurs



Réaliser les équipements de desserte forestière

Un réseau de desserte développé permet de mobiliser davantage de bois dans de meilleures conditions d'exploitation. L' élu doit donc penser la création d'un tel réseau dans le cadre d'une démarche partenariale à l'échelle d'un territoire (ex. massif).

OBJECTIFS

- Appréhender les enjeux et la nécessité d'une bonne desserte forestière
- Réfléchir et planifier les projets de routes et pistes à une échelle territoriale
- Mener à bien son projet de conception et réalisation de desserte
- Solliciter le dispositif de financement adapté à son projet de desserte
- Planifier la phase d'entretien des pistes

CONTENU

L'accès à la forêt communale : quels rôles et responsabilités pour l' élu

Les avantages liés à la présence d'un bon réseau de pistes sur la forêt communale

Les outils de planification de la desserte et l'articulation avec les documents de gestion

- CFT, schéma de desserte
- Intégration des outils d'aide à la décision préexistants
- Cas particulier de la planification de la desserte à vocation DFCI
- Articulation desserte forestière / réseau routier

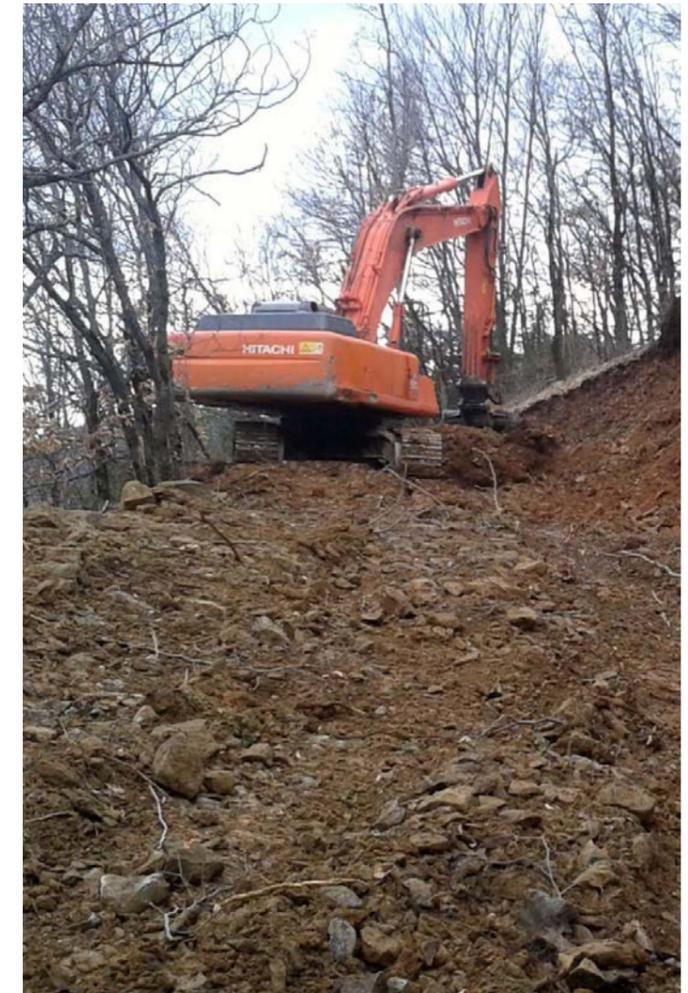
Concevoir et construire des équipements de desserte dans un cadre multi-partenarial

- Étapes
- Prise en compte des impacts
- Rôles des acteurs et intervenants
- Sécuriser le statut juridique

Financer son projet de desserte forestière

Entretien son réseau de desserte

- Responsabilité
- Comment entretenir
- Quels moyens



PUBLIC CONCERNÉ

maires, adjoints, conseillers municipaux, techniciens de collectivités, animateurs de CFT

DURÉE

1/2 à 1 journée

FORMAT

salle ou
salle + terrain

INTERVENANTS

Communes forestières
ONF
Partenaires forestiers
Financeurs



Gérer la voirie et ses usages

En forêt, disposer d'un réseau de routes, chemins et pistes est nécessaire pour le développement des activités économiques et de loisirs. La diversité des usages (récolte de bois, chasse, activités de loisirs...) ainsi engendrée peut générer des conflits, qu'il faut pouvoir prévenir et réguler.

OBJECTIFS

- Appréhender les rôles et responsabilités des élus vis à vis de la desserte forestière
- Comprendre les règles d'usage des voies et chemins en fonction de leurs différents statuts
- Réglementer l'accès et la circulation sur la voirie forestière et contrôler le bon usage
- Planifier la phase d'entretien de la voirie forestière

CONTENU

L'accès à la forêt communale : rôles et responsabilités de l' élu

Connaître le statut des voies et les règles qui s'appliquent

- Voies publiques, chemins ruraux, voies privées
- Cas particulier des voies DFCI

Règles d'accès et de circulation en forêt communale

- Règles générales de circulation des véhicules à moteur
- Usages (exploitation forestière, DFCI, autres)
- Dégradations
- Contrôle / gestion des infractions

Entretenir son réseau de desserte

- Responsabilité
- Comment l'entretenir
- Quels moyens

Cas concrets : exemples

- Règlement de conflits d'usage par la concertation
- Mise en place de plan de circulation
- Homogénéisation et cohérence de la réglementation



PUBLIC CONCERNÉ

maires, adjoints, conseillers municipaux, techniciens de collectivités, animateurs de CFT

DURÉE

1/2 à 1 journée

FORMAT

salle ou
salle + terrain

INTERVENANTS

Communes forestières
ONF
Partenaires forestiers
Financeurs



Insertion de la forêt dans les documents d'urbanisme

En coordination avec les démarches de planification urbaine (PLU, SCoT...), les élus doivent veiller à la prise en compte des multiples enjeux de leur territoire. La gestion économe de l'espace (habitation, circulation) et la préservation des espaces naturels doivent être intégrées dans la phase d'élaboration de ces documents d'urbanisme.

OBJECTIFS

- Appréhender les enjeux liés à la forêt et à l'aménagement du territoire urbain et rural
- Appréhender les principaux outils de démarches territoriales existants et leur articulation
- Identifier les éléments fondamentaux devant constituer le volet forestier du diagnostic des documents de planification
- Solliciter les bons acteurs pour intégrer la forêt dans tout projet d'aménagement

CONTENU

Rôles et enjeux de la planification urbaine

- Cadre législatif, Code de l'urbanisme, Grenelle environnement
- Air, énergie, déplacements, biodiversité, eau
- Objectif d'une planification urbaine pour un territoire

La forêt dans le contexte régional, départemental et local

Les outils de démarche territoriale

Rôle et enjeux de la forêt dans le développement territorial

- Élaboration d'une stratégie territoriale concertée
- Forêt et éléments de développement
- Outils de programmation financière et les politiques contractuelles

Les documents de planification urbaine

- PADD, DOO
- Éléments fondamentaux à intégrer dans la phase de diagnostic

Traduction et prise en compte de la forêt dans les documents d'urbanisme

- Développement économique, tourisme, transport
- Paysage et interface forêt/ville
- Enjeu foncier et préservation de l'espace forestier
- Préservation de la ressource en eau, de la biodiversité
- Logement

Les partenaires de l' élu dans le cadre de ses projets urbanistiques

PUBLIC CONCERNÉ

maires, adjoints, conseillers municipaux, techniciens de collectivités, animateurs de CFT

DURÉE

1/2 journée

FORMAT

salle

INTERVENANTS

Communes forestières
CAUE
Service urbanisme des collectivités





Les Formations à la carte

Ces formations sont créées par les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur, à la demande d'un ou plusieurs territoires, pour répondre à des besoins spécifiques du ou des territoires. Elles peuvent embrasser toute thématique en lien avec la filière forêt-bois locale. Elles peuvent également faire l'objet d'un partenariat avec une structure territoriale ou une association d'élus.



Se former selon ses besoins

Les territoires doivent souvent faire face à des situations particulières de la filière forêt-bois locale. Les Communes forestières peuvent adapter ou élaborer des modules de formation spécifiquement pour un territoire qui en fait la demande.

OBJECTIFS

- Identifier le rôle de l' élu en tant que porteur de projet de valorisation locale
- Connaître les outils de développement territorial et d'aide à la décision
- Correspondre au plus près des besoins en formation des élus d'un territoire

CONTENU

Le contenu des formations à la carte est construit en réponse à un besoin spécifique d'un territoire.

Défini en amont sur une thématique ou une problématique posée par le territoire, le contenu fera appel à des éléments des formations thématiques existantes ou développés spécifiquement.



PUBLIC CONCERNÉ

maires, adjoints, conseillers municipaux, techniciens de collectivités, animateurs de CFT

DURÉE

à définir selon le besoin

FORMAT

à définir selon le besoin

INTERVENANTS

Communes forestières
Territoires
A définir selon le besoin



Qu'est-ce qu'une Charte forestière de territoire?

Des communautés de communes se sont rapprochées afin d'évaluer les conditions d'une stratégie commune de valorisation des forêts en circuit court, pour un développement durable de leur territoire. Elles ont souhaité l'organisation d'une formation pour étudier la mise en oeuvre d'une Charte forestière de territoire (CFT).

OBJECTIFS

- Appréhender les enjeux du territoire, ses atouts et ses ressources
- Comprendre les intérêts de l'outil de développement territorial Charte forestière de territoire (CFT)
- Connaître le rôle de l' élu forestier dans le financement et le fonctionnement d'une CFT
- Etre capable d'établir les principes de fonctionnement de son projet de CFT

CONTENU

Présentation du territoire d'étude

- Enjeux sur les différentes entités du territoire
- Atouts et ressources du territoire en matière de forêt et bois
- Contexte et avancement des projets territoriaux forestiers environnants

Rôle de l' élu aménageur du territoire en matière de forêt et de valorisation de la ressource forestière

L'outil Charte forestière de territoire (CFT)

- La CFT, outil de politique forestière territoriale
- Etapes d'élaboration d'une CFT
- Le financement d'une CFT
- Rôle de l' élu dans la réussite d'une CFT

Retour d'expérience d'un maître d'ouvrage de CFT

Etablir les principes de fonctionnement de son projet de CFT

- Positionnement des élus participants
- Détermination du périmètre de la CFT
- Définition du portage et de la gouvernance de la CFT
- Elaboration du calendrier de travail

Interlocuteurs et ressources pour construire et mettre en oeuvre la CFT



PUBLIC CONCERNÉ

maires, adjoints, conseillers municipaux, techniciens de collectivités

DURÉE

1/2 journée

FORMAT

salle

INTERVENANTS

Communes forestières
Elus du territoire
Maître d'ouvrage de CFT témoin
ONF

Les sessions de formation sont programmées tout au long de l'année.

Veillez prendre contact avec votre association de Communes forestières pour

- > Connaître les dates des sessions
- > **Exprimer des besoins en formation**
- > Organiser une formation sur votre territoire
- > Demander une information complémentaire

Les coordonnées de votre interlocuteur pour la formation figurent ci-contre.



Vos interlocuteurs pour vos formations

- Une personne référente pour les formations dans le département, au sein de votre association de Communes forestières.
- Un coordinateur au niveau régional.



Communes forestières

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René
Valabre CD 7
13120 Gardanne
Tél. 04 42 65 43 93
paca@communesforestieres.org
Marie de Guisa (coordination)

Alpes de Haute-Provence

42 boulevard Victor Hugo
04000 DIGNE-LES-BAINS
Tél : 04 92 35 23 08
contact04@communesforestieres.org

Hautes-Alpes

Avenue Justin Gras
05200 EMBRUN
Tél : 04 92 23 49 41
contact05@communesforestieres.org

Alpes-Maritimes

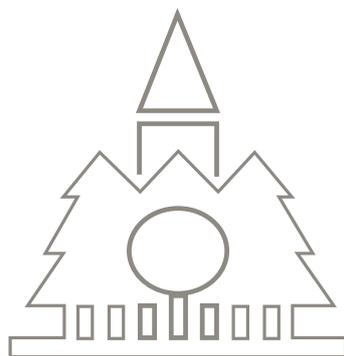
Nice Leader, Bât. Ariane
27 bd Paul Montel
06200 NICE
Tél : 04 97 18 69 24
contact06@communesforestieres.org

Bouches-du-Rhône

Pavillon du Roy René
Valabre CD7
13120 GARDANNE
Tél. 04 42 51 54 32
contact13@communesforestieres.org

Var

Pôle Forêt - cœur du Var
Quartier Précoumin
83340 LE LUC
Tél. 04 94 99 17 24
contact83@communesforestieres.org



Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

Un réseau
au service des élus

Avec le soutien de

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



Ce catalogue est cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec
le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.